

Nyanza le 25 Juin 1958.

Association des anciens  
élèves de l'école officiel-  
le de Nyanza.

Objet: Demande de permission.

RUHENERI



27408

N° 3080	Envoi
DE	11/7/58
PAR	AT
S	Monsieur l'Administrateur,

A Monsieur l'Administrateur chef de  
territoire de RUHENERI

En vertu de sa lettre du 22 mars 1958, Monsieur le Résident du Ruanda a permis aux anciens élèves de l'école officielle de Nyanza qui, autrefois fut dirigée par Monsieur Lenaerts; de fonder une association pour les sortis de l'école précitée.

En conséquence nous serions très heureux de vous voir permettre à nos condisciples qui travaillent sous vos ordres de venir participer à notre première réunion générale qui se tiendra à Nyanza le dimanche 13 Juillet prochain à 14H.-

Veuillez trouver ci-annexés les noms de quelques membres qui, avisés par vous, avertiront les autres.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur chef de territoire, l'assurance de ma considération distinguée.

Sous couvert de Monsieur  
l'Administrateur chef de  
territoire de Nyanza.

Le Représentant  
Abbé Gabriel Ngomiraronka.